



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. GRENADE, Vice-Président ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Mmes DURRUTY, CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme DURRUTY à M. GOUFFRANT ; Mme CONTRAIRES à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 18 DECEMBRE 2009.

Madame GIBAUD-GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2009.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 15 FEV. 2010

Publié le 15 FEV. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Christian MILLET-BARBÉ

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz à Bayonne, le Vendredi 18 décembre 2009 à 18 heures, sur invitation en date du 09 décembre 2009, affichée le 09 décembre 2009. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZONO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, CAZAUX (jusqu'au rapport n° 20), CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, M. Jacques VEUNAC, Mme CONTAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYETS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC, à Mme PRADIER ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à M. POMMIEZ ; M. BRISSON à M. BOROTRA ; Mme DURRUTY à Mme BISAUTA ; M. Jacques VEUNAC à M. GRENADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Monsieur GOUFFRANT est désigné Secrétaire de Séance.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 13 NOVEMBRE 2009.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2009.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 26 OCTOBRE ET 16 NOVEMBRE 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

...

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	58
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assembles
Objet de l'acte	OJ 1 du conseil du 12 février 2009 relative à l'adoption du PV du conseil d'agglomération du 18 décembre 2009 avec en annexe le PV
Statut de la transmission	8 - Reçu par MININT
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100212-58-DE
Date de transmission de l'acte	15/02/2010
Date de réception de l'accuse de réception	15/02/2010

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, les 26 octobre et 16 novembre 2009 en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Président de la Communauté d'Agglomération, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.
CONVENTION DE GESTION DE LA HALLE ECONOMIQUE D'IRATY A BIARRITZ.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Une inauguration officielle de la Halle sera proposée dans le courant du mois de mars.

Le rapport et le projet de convention de gestion sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.
APPROBATION D'AVENANTS PORTANT MODIFICATION D'INDICES DE REVISION DE PRIX UTILISES DANS DIFFERENTS MARCHES PUBLICS COMMUNAUTAIRES.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport et les six projets d'avenants sont adoptés à l'unanimité.

RESSOURCES

O/J N° 6 - RESSOURCES - FINANCES.
PORT DE PLAISANCE - TARIFS ET CONSIGNES D'UTILISATION POUR 2010.

Rapporteur : Monsieur ESPILONDO.

Le rapport, les tarifs pour l'année 2010 et les consignes d'utilisation sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES.
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE A BAYONNE. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et l'avenant n° 3 à la convention financière du 06 août 2007 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 8 - RESSOURCES - FINANCES.
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 - RESSOURCES - ENSEIGNEMENT.
AUGMENTATION DES TARIFS DU RESTAURANT D'APPLICATION DU C.F.A.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et les tarifs du restaurant d'application du C.F.A. sont adoptés à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

O/J N° 10 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.
ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAYONNE ANGLLET BIARITZ AU
PÔLE CONSTRUCTION RESSOURCES ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT ET HABITAT
DURABLES (CREAHd), CANDIDAT A LA LABELLISATION NATIONALE EN TANT QUE PÔLE
DE COMPETITIVITE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur Jean-Pierre VOISIN est désigné pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association « Pôle, Construction, Ressources, Aménagement et Habitat durables ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.
MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET
PUBLIC LITTORAL AQUITAIN.

Rapporteur : Monsieur ESPILONDO.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 12 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.
VALIDATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU LITTORAL AQUITAIN.

Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Le rapport et le plan de développement durable du littoral aquitain sont adoptés à l'unanimité.

URBANISME

O/J N° 13 - URBANISME - BAYONNE.
APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

...

Le rapport et le dossier de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 14 - URBANISME - BAYONNE.
INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE SUR LE SECTEUR
« PIECE NOYEE ».

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Ce rapport concerne le projet de Pôle Multimodal qui couvre le quartier de la Gare et le Quai de Lesseps entre le Pont Saint-Esprit et le Pont Henri GRENET ; les têtes de Pont amont et aval sont comprises dans ce périmètre.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 - URBANISME - BAYONNE.
INTERVENTIONS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU PAYS BASQUE
(E.P.F.L.) DANS L'OPERATION RIVE DROITE ADOUR - PÔLE D'ECHANGE MULTIMODAL
AUTOUR DE LA GARE DE BAYONNE - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE
PORTAGE FONCIER POUR L'HOTEL ADOUR.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

L'Hôtel Adour est en cours d'acquisition par l'E.P.F.L. mandaté pour porter les acquisitions foncières sur l'ensemble du périmètre concerné par le Pôle Multimodal.

Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération devraient être terminées pour la fin de l'année 2011.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 16 - URBANISME - COMMUNE DE BAYONNE.
ETUDE DE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE DE L'AVENUE DU 14 AVRIL DANS LE CADRE
DU PROJET A.N.R.U. DES HAUTS DE BAYONNE - DEMANDE DE FINANCEMENTS.

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARBÉ.

L'aménagement d'une zone économique qualitative est programmé sur ce secteur. Cette opération constitue le volet économique de l'opération A.N.R.U.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 17 - URBANISME - ANGLET.
RUE DES PRIMEVERES. ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME. (ER 153).

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport et le document graphique Plan 5-3 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 18 - URBANISME - ANGLET.
SECTEUR MAHARIN - CESSIION DE TERRAINS AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ANGLET.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Cette importante opération permet à la Commune d'Anglet de récupérer une superficie d'environ 8 hectares. Sur ce site sera aménagé un éco-quartier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 19 - URBANISME - ANGLET.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MADAME YVETTE
ASTE-HABARNET PROPRIETAIRE PRIVE DANS LE CADRE DE L'OPERATION
PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT D'ANGLET.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES

O/J N° 20 - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES INFRASTRUCTURES.
REALISATION DE LA HALLE ECONOMIQUE MULTIFONCTIONNELLE D'IRATY - AVENANTS
AUX MARCHES DE TRAVAUX N° 07/105, 07/170, 07/106, 07/172, 07/111, 07/173, 07/174 ET
07/113.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Madame JARRAUD-VERGNOLLE pose trois questions :

1°) – L'addition du montant des marchés et des avenants fait apparaître un coût approximatif de travaux de 15 M€. Quels ont été les cofinancements et quelle est la charge financière supportée par la CABAB pour cette opération ?

2°) – Une invitation a été réceptionnée la veille par l'Office du Tourisme d'Anglet pour une réunion de travail le 15 janvier 2010. Pour ce rendez-vous économique et touristique organisé autour d'un repas une participation financière de 110 € par personne est demandée. La somme paraît un peu élevée, d'autant qu'il s'agit d'une réunion de travail portant sur un projet de développement de la Halle d'Iraty. Madame JARRAUD-VERGNOLLE se demande si cet outil peut être bénéfique à l'ensemble des trois Communes et quelles seront les retombées pour chacune d'elles ?

3°) – Le projet de la Halle d'Iraty est grandiose. L'organisation de concerts et de manifestations importantes en termes d'expositions va drainer un afflux conséquent de personnes. Comment seront organisés :

- les parkings pour accueillir 5 000 personnes par exemple ;
- les accès : deux possibilités existent à Anglet, soit par la D 810 soit par Brindos sachant que pour cette deuxième hypothèse la voirie est étroite.

Qu'est-ce qui a été pensé dans ce cadre là ?

Monsieur GRENET invite Monsieur BOROTRA à répondre à ces trois questions. ...

La construction de la Halle d'Iraty réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de sa compétence économique, a été validée par le Conseil de Communauté.

La genèse de cette décision est assez ancienne. Autrefois, les foires et salons se tenaient principalement sur les Allées Paulmy à Bayonne. Leur organisation matérielle posait des difficultés lors de pluviométries abondantes.

Raison pour laquelle, la décision de construire la Halle pour accueillir des manifestations à caractère économique d'une certaine importance a été prise. Les résultats d'une étude lancée sous la présidence de Monsieur LAMASSOURE ont démontré que le site d'Iraty était le plus approprié en raison de sa proximité avec la gare, l'autoroute, l'aéroport et l'arrivée de la R.N. 10 et de la Route du B.A.B.

Cette réalisation a donc été inscrite dans le Programme Pluriannuel d'Investissement n° 1 pour un montant évalué à 17,5 M€. Le montant global de l'investissement sera de 18 M€.

Les partenaires financiers de cette opération sont le FEDER, l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Biarritz qui prendra à sa charge le coût des travaux dépassant le montant prévu au P.P.I.

La subvention de la CABAB représentera environ 6 ou 7 M€ soit approximativement la moitié de l'investissement.

Le dossier relatif à la réalisation de la Halle d'Iraty a été inscrit au Contrat de Plan Etat-Région. Il a fallu convaincre l'Etat de l'importance de cet investissement pour le développement économique et touristique, non pas de l'agglomération, mais du Pays Basque.

Une discussion a eu lieu à cet égard avec le S.G.A.R. et la décision de financement a été prise au niveau ministériel.

Ce projet, élaboré depuis six ans environ, a rencontré de nombreuses difficultés. En effet, un Cabinet d'Architecte toulousain a remporté le concours organisé pour la construction dont le coût a été surévalué. La CABAB a demandé au lauréat de reprendre son projet afin de rentrer dans l'enveloppe financière affectée à cette opération.

Un parking de 750 places, en phase d'achèvement, a été financé moitié par la Ville de Biarritz et moitié par la Communauté d'Agglomération. Il deviendra un parking périphérique, mis gratuitement à la disposition des usagers qui stationneront leur voiture pour emprunter les navettes les conduisant en centre ville.

En bas, un parking de 300 places, financé par la Ville de Biarritz, va être réalisé pour accueillir les V.I.P. et les exposants. Des contacts ont été pris avec la Ville d'Anglet et deux ronds points ont été aménagés pour permettre, à partir du rond point du Mousse, d'accéder à l'entrée et à la sortie de ce parking.

Concernant l'impact économique, une augmentation du taux d'occupation des hôtels, de 2 à 3 points pour l'ensemble de l'agglomération, est escomptée.

L'objectif est d'atteindre une occupation de la Halle d'Iraty de 150 jours par an, sans compter les jours de mise en place et de remise en ordre de l'espace après chaque manifestation. Sur la base de 100 jours d'occupation, envisagé après la deuxième année d'ouverture, l'équilibre d'exploitation devrait être atteint.

...

Le déficit sera supporté par le gestionnaire, la Ville de Biarritz, et par convention de service Biarritz Tourisme pour la partie économique.

Madame JARRAUD-VERGNOLLE ne remet pas en cause le bien fondé de cette réalisation. Elle est très proche de la Ville d'Anglet et c'est à ce titre là qu'elle formule quelques remarques.

L'accueil de 3 000 à 5 000 personnes est prévu pour certains concerts ou foires avec une capacité d'accueil de 1 000 places de parking.

L'augmentation du trafic des voitures inquiète les riverains de l'Allée de Brindos. C'est la raison pour laquelle Madame JARRAUD-VERGNOLLE sollicite des explications concernant notamment l'accès à la Halle d'Iraty sans bien évidemment remettre en cause la pertinence de cette opération.

Monsieur BOROTRA explique que la salle affectée pour les concerts (trois ou quatre par an environ) a d'abord été aménagée pour accueillir les salons et les foires. Elle permettra l'organisation de concerts de musique amplifiée ; le public sera debout.

Des concerts (vingt ou trente par an) sont déjà organisés à l'Athalbal qui a une capacité d'accueil de 800 places.

Ces problèmes ont été évoqués en son temps et la municipalité de l'époque, après de nombreuses discussions, a pris en compte l'ensemble de ces paramètres pour aboutir à des solutions satisfaisantes.

Pour le deuxième rond point, situé sur le territoire d'Anglet, Monsieur BOROTRA alerté par Monsieur ESPILONDO a immédiatement demandé à ses services techniques de contacter ceux d'Anglet et Monsieur VOISIN. Le risque de saturation ou de nuisance anormale du côté du quartier de Brindos est inexistant.

La réalisation d'un équipement public génère des contraintes. C'est un administré qui a abandonné sa maison personnelle, par suite de l'extension de l'autoroute, qui souligne ces contraintes d'intérêt public. Elles s'imposent à tout un chacun.

Par contre, l'enjeu économique pour l'agglomération est important. Il ne fallait pas abandonner le secteur du développement économique constitué par les salons et foires qui prend un essor extrêmement important. L'objectif est de veiller au maintien du remplissage des hôtels et restaurants et de faire travailler le commerce local.

Monsieur BOROTRA communiquera le financement de cette opération.

Madame JARRAUD-VERGNOLLE demande s'il est possible d'intercéder auprès de l'Office du Tourisme de Biarritz afin que celui d'Anglet, en raison de la modicité de son budget, n'ait pas à acquitter le montant du repas de 110 €.

Monsieur BOROTRA précise qu'il ne s'agit pas de l'inauguration du bâtiment mais d'une manifestation à caractère économique, organisée par le gestionnaire, pour faire connaître les capacités de l'équipement.

Il précise en outre que la Ville de Biarritz va conventionner avec l'Office du Tourisme pour gérer l'équipement. Le secteur économique sera pris en charge par l'Office du Tourisme dont c'est la vocation.

Les Villes de Bayonne et d'Anglet pourront disposer gratuitement de l'équipement pour l'utiliser dans une perspective de service public. Bien évidemment elles devront supporter les frais de personnel, de fluides, ...

Monsieur GRENET souligne l'intérêt de cette opération. La Halle d'Iraty est extrêmement bien placée.

Les trois Communes supporteront bien évidemment les retombées économiques liées à cette réalisation et le déficit de fonctionnement sera supporté par la Ville de Biarritz.

Le rapport et les huit projets d'avenants sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 21 - INFRASTRUCTURES.
TRANSPORTS EN COMMUN. NAVETTES - FONDS DE CONCOURS POUR LA
CONSTRUCTION DE PARCS RELAIS.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Monsieur GRENET indique que Monsieur Angel PIQUEMAL, Directeur de l'Hôpital de Bayonne, a été promu Directeur du C.H.U. de CAEN.

Suite à la déclaration de vacance de poste, sur les vingt-huit candidatures réceptionnées, vingt candidats ont été éliminés.

Deux personnes ont été sélectionnées à la suite des entretiens organisés à l'Hôpital de Bayonne.

Monsieur GRENET a retenu la candidature de Monsieur Michel GLANES, Directeur de l'Hôpital d'AGEN.

Le Directeur de Cabinet de Madame BACHELOT a fait savoir la veille que ce choix était entériné.

Monsieur GRENET souligne l'importance de l'Hôpital de Bayonne. Une restructuration de cet établissement, qui emploie 2 800 personnes, est en cours et la première étape est achevée. Les travaux, d'un montant total de 230 M€, devraient encore s'échelonner sur trois ans.

L'amélioration actuelle porte sur les capacités de stationnement et la mobilité des visiteurs. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le parking de la Floride a été créé. La navette conduira les usagers jusqu'à l'Hôpital.

Le rapport et les deux projets de conventions sont adoptés à l'unanimité.

MISSION TRANSPORTS

O/J N° 22 - MISSION TRANSPORTS.
PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE CADRE DE LA MISE
EN PLACE D'UN SERVICE DE NAVETTE GRATUITE RELIANT LE PARC DE
STATIONNEMENT DE LA FLORIDE ET L'HOPITAL SUR LA COMMUNE DE BAYONNE.

Rapporteur : Madame BISAUTA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

O/J N° 23 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT. TARIF DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 24 - DECHETS MENAGERS.
FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SACS A DECHETS POUR L'ANNEE 2010.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Monsieur GRENET explique que les propriétaires des containers, dans un but d'économie, déposaient leurs déchets sans les stocker, au préalable dans des sacs.

Il a donc été décidé de financer les sacs afin que la collecte s'effectue dans de bonnes conditions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 - DECHETS MENAGERS.
ACQUISITION DE CAMIONS BENNES POUR LA COLLECTE DES DECHETS - MARCHE A BONS DE COMMANDE APRES APPEL D'OFFRES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

O/J N° 26 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.
PRESTATION D'EXPERTISE SUR LA STRATEGIE DE L'U.P.P.A. A 10 ANS.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président souhaite à ses collègues une très bonne année et de bonnes fêtes de fin d'année. La cérémonie des vœux de la CABAB se déroulera à la Chambre d'Amour.

Monsieur le Président remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 19 heures.

Le Secrétaire de Séance,


François GOUFFRANT